



Desaveu de paternité, conseils

Par **lolaly**, le **03/12/2013** à **14:34**

Bonjour, j'ai eu une courte relation avec une femme, celle-ci est tombée enceinte, j'ai quand même reconnu le petit en me disant que j'allais tenter une relation avec elle mais cela n'a pas marché. Nous nous sommes séparés. Le petit a 26 mois, je ne l'ai jamais vu, jamais eu de nouvelles, jamais rien donné pour lui. Ensuite j'ai refais ma vie de mon côté. Aujourd'hui elle me réclame une pension alimentaire et ce que je suis censé payer pour le petit depuis sa naissance. Que puis-je faire? Renoncer? Désaveux de paternité?

Par **Marion3**, le **03/12/2013** à **17:01**

Bonjour,
Dans la mesure où il semble que vous êtes le père biologique et que vous avez reconnu cet enfant, vous vous trouvez dans l'obligation de verser la pension alimentaire qui sera fixée par le Juge aux Affaires Familiales.
Vous êtes le père biologique, donc impossible pour vous de demander un désaveu de paternité.
Cdt

Par **aguesseau**, le **03/12/2013** à **17:11**

bjr,
pour contester la paternité de cet enfant que vous avez reconnu, il faut que vous exerciez une action en contestation de paternité devant un tribunal;
mais si l'analyse biologique confirme que vous êtes le père, vous en aurez les droits et les devoirs d'un parent;
suivant l'adage "dettes d'aliments ne s'arrangent pas", il n'y a pas d'effet rétroactif à la demande de pension alimentaire;
cdt